

Direction de l'économie, de l'emploi
et de la formation professionnelle DEEF
Monsieur Olivier Curty, Conseiller d'Etat
Boulevard de Pérolles 25
1701 Fribourg

Lossy, le 18 février 2026
DG/mz/énergie

Installation d'un mât de mesure du vent sur notre territoire

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Ce n'est pas sans une vive amertume, voire un certain agacement, que le Conseil communal a pris connaissance de votre communiqué de presse du 11 février 2026 annonçant l'installation, dans le courant du mois de mai prochain, d'un mât de mesure du vent sur le territoire communal, au lieu-dit La Grosse-Fin. Il aurait fortement apprécié d'être informé au préalable, par la voie officielle, de cette installation. Si cette annonce ne constitue pas en soi une réelle surprise, il n'en demeure pas moins que jusqu'à ce jour, notre commune ne disposait d'aucune information concrète concernant la pose de ce mât (emplacement exact, date de pose, modalités, etc.).

Il sied de vous rappeler que lors de l'assemblée communale extraordinaire du 1er juillet 2021 qui s'est tenue à Forum Fribourg, les citoyennes et citoyens de notre commune ont refusé à 99,25 % le développement du parc éolien « Les Collines de la Sonnaz », qui prévoit l'implantation de 8 à 10 machines d'environ 230 mètres de hauteur, dont 2 à 3 sur le territoire de la commune de La Sonnaz.

Par ailleurs, lors de l'assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2025, les citoyennes et citoyens présents ont adopté à 95,08 % la stratégie 2026–2030 du Conseil communal, laquelle vise à pérenniser l'opposition de la commune à toute construction éolienne sur son territoire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal ne peut que déplorer votre manque de considération à l'égard de toute une population dont les inquiétudes sont légitimes. Votre indifférence ne fait que conforter le Conseil communal dans sa position et renforce encore davantage sa détermination à ce que ce parc éolien ne voit jamais le jour.

Soyez assuré que nous mettrons tout en œuvre, avec l'ensemble des moyens nécessaires, pour que la quiétude des habitants de notre commune ne soit pas altérée.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil communal de La Sonnaz

Le Syndic :

Denis Grandgirard



La Secrétaire communale :

Monica Zurkinden

Copies :

- Aux communes concernées par le parc éolien les « Collines de la Sonnaz »
- Au Service de l'énergie, M. Boschung, chef de service